

La Gazette de Val-de-Ruz

Partis politiques, système électoral, quelques principes à connaître avant les élections communales du 5 juin.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la politique communale sans jamais avoir osé le demander...

La Commune réunit sous ce nom tous les habitants qui y sont domiciliés et tous les biens appartenant à la communauté.

Conseil général

Le Conseil général est, dans le canton de Neuchâtel, l'organe politique législatif de la commune.

Ses attributions sont essentiellement les suivantes:

- il adopte le budget et les comptes communaux, vote les crédits, les emprunts et les engagements financiers ;
- il délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent aux impôts communaux, aux tarifs des services industriels, aux taxes ;
- il veille à la bonne gestion des biens de la commune et à leur conservation ainsi qu'à la bonne marche des services publics;
- il arrête ou modifie ses règlements.

Le Conseil général est composé d'un représentant pour 50 habitants, mais au minimum 15 (jusqu'à 9 sur dérogation) et au maximum 41 membres. Pour Val-de-Ruz, qui compte plus de 16'500 habitants, il y a donc 41 personnes au Conseil général.

Les conseillers généraux sont élus par le peuple tous les quatre ans au système proportionnel.

Le Conseil général se réunit environ 5 à 6 fois par année ; ses séances sont publiques. Chaque citoyen, qu'il habite la commune ou non, peut y assister. Les intéressés trouveront les dates et ordres du jour sur le site internet de la Commune.

Système proportionnel

Avec ce système, l'attribution des sièges se fait en deux temps. La répartition des sièges entre les listes électorales précède l'élection des candidats. En premier lieu, on établit le nombre de sièges revenant à chaque liste proportionnellement au total des suffrages obtenus par ladite liste. Ensuite, pour chaque liste, les candidats sont élus selon le système de la majorité relative. Par exemple, si le parti X obtient 20% des suffrages à l'élection au conseil général, il a droit à 20% des 41 sièges, soit 8; ses 8 candidats ayant reçu le plus de suffrages seront élus.

Quorum

Nous l'avons dit ci-dessus, l'élection au Conseil général se fait au système proportionnel. Toutefois, pour que les représentants d'un parti politique puissent être élus, leur liste doit obtenir au moins 10% du total des suffrages. C'est ce qu'on appelle le quorum. Au-dessous, les suffrages de la liste ne sont pas pris en compte dans la répartition des sièges.

Apparentements

Un apparentement est le regroupement de deux ou plusieurs listes électorales qui, au moment de la répartition des sièges, sont considérées dans un premier temps comme une liste unique. La répartition des sièges des listes apparentées se fait ensuite selon le nombre de suffrages de chacune d'elles. L'intérêt est qu'une liste qui n'atteint pas le quorum peut malgré tout être représentée.

Commissions

Pour fonctionner de manière efficace, le Conseil général met en place un certain nombre de commissions. Elles peuvent être constituées soit de conseillers généraux, soit de citoyens, non élus, de la commune. A Val-de-Ruz, les commissions suivantes siègent régulièrement:

- commission de gestion et des finances
- commission de salubrité
- commission de sécurité
- commission des agrégations et naturalisations
- commission des aménagements urbains
- commission des règlements
- commission du développement territorial et durable.

Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe exécutif de la commune. C'est lui qui gère les différents dicastères dans les limites fixées par le Conseil général. Il est composé de 5 membres élus par le Conseil général¹. Dans notre commune, ce sont des professionnels qui se répartissent les dicastères suivants:

- Institutions, développement économique, personnel et finances
- Education, jeunesse et sports
- Travaux public, eaux, environnement et forêts
- Développement territorial, mobilités et culture
- Société, sécurité, énergies et bâtiments

¹ Le Conseil communal pourrait également être élu par le peuple, comme c'est le cas dans un certain nombre d'autres communes.

Forces en présence

Parti Socialiste

Le PS est un parti politique suisse de gauche, fondé en 1888, membre de l'Internationale socialiste. Il prône entre autres² "*l'égalité sociale réelle entre les individus, le droit au minimum vital, ainsi qu'une politique solidaire. Il prend le parti des opprimé-e-s, des exploité-e-s, des membres les plus faibles de la société et de la nature*".

Les Verts

Les Verts ont un programme politique tourné essentiellement vers l'écologie et la notion de durabilité. Pour eux, cela passe, entre autres mesures, par

- "*sanctionner de manière plus efficace les différentes formes de pollution;*
- "*imposer l'utilisation de produits bio et de proximité dans les cantines et les cuisines des établissements appartenant à l'Etat ou subventionnés;*
- "*améliorer la sécurité sociale des acteurs de la culture*".

Il s'agit donc d'une politique de gauche avec un fort volet écologique.

Parti Démocrate-Chrétien

Le PDC (parti démocrate-chrétien) défend une politique qui "*organise la vie de la collectivité en se fondant sur une conception chrétienne de la personne et de la société, sans être lié à une confession*". Il s'engage pour que l'Etat ou d'autres institutions fournissent aide et soutien aux individus, familles ou autres communautés lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'assumer leurs tâches et leurs responsabilités.

Union Démocratique du Centre

Le programme de l'UDC est prioritairement basé sur une "*stricte limitation de l'immigration*", quitte à mettre

² Les informations en italique sont directement tirées des programmes politiques des partis.

en danger les accords bilatéraux que nous avons signés avec l'Union Européenne.

En matière sociale, il demande "*de reconsidérer la compensation et la solidarité entre les jeunes et les aînés, entre les personnes réellement nécessiteuses et celles qui paient les primes et les impôts*".

L'UDC est souvent qualifié de parti conservateur, peu ouvert sur l'extérieur, favorable à un renforcement de la responsabilité individuelle, même en ce qui concerne la santé!

Parti Libéral-Radical

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Le PLR est un parti politique qui prône "*une économie libérale ainsi qu'une politique sociétale libérale*". Il est issu de la fusion, en 2009, de deux partis fondateurs de la Suisse moderne, le Parti libéral suisse et le Parti radical-démocratique. S'il est l'un des plus jeunes partis de Suisse, il est aussi celui qui hérite de la plus longue histoire politique, avec 160 ans d'engagement.

Le PLR a toujours défendu les valeurs libérales-radicales que sont responsabilité individuelle, engagement et ouverture. Ses priorités sont:

- "*encourager l'emploi via des conditions-cadre optimales pour toutes les entreprises;*
- "*garantir un Etat efficace en limitant la bureaucratie qui produit un lot absurde d'interdictions et de réglementations, ce qui réduit notre liberté et met en danger l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise;*
- "*assainir les assurances sociales, en assurant notamment un financement durable de l'assurance vieillesse*".

Les orientations des partis politiques décrites ci-dessus illustrent bien ce qui les différencie. D'un côté (à gauche), on prône l'égalité, le salaire minimum indépendamment des prestations fournies, le partage des richesses

sans trop expliquer comment ces dernières sont créées. On va même jusqu'à vouloir imposer des choix de société, voire sanctionner ceux qui ne s'y plieraient pas.

Au PLR, on part du principe que pour distribuer des richesses, il faut d'abord en créer. C'est pour cela que nous soutenons une économie libérale, sans intervention étatique, qui permet aux plus entrepreneurs de créer des emplois. **Seule une économie forte peut garantir une politique sociale juste et équitable.**

Le PLR Val-de-Ruz

Le Parti Libéral-Radical de Val-de-Ruz a actuellement 22 élus au Conseil général, et 3 conseillers communaux. Hormis ces aspects purement arithmétiques, nous considérons avoir un rôle participatif à jouer au sein de la communauté villageoise.

Dans l'édition de la Gazette du 14 avril, nous présentions nos priorités pour la prochaine législature, qu'on résumera comme suit:

- poursuivre la gestion rigoureuse des finances communales,
- favoriser la création d'emplois tout en préservant les zones agricoles et naturelles,
- offrir de nouvelles prestations en matière de transports publics,
- adapter les structures sociales aux changements de la société, notamment concernant l'accueil parascolaire,
- promouvoir les énergies renouvelables.

Important: participer!

La participation du plus grand nombre est le meilleur garant de la représentation de l'ensemble des courants de pensée de la société. Seuls celles et ceux qui votent peuvent faire entendre leurs voix. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen pour gérer une société que le recours à des partis politiques soumis aux règles démocratiques.

Encore faut-il voter...

